

PLFSS 2019 : péril programmé pour la santé à domicile !

Paris, le vendredi 5 octobre 2018 - L'enthousiasme généré par la présentation du plan de réforme du système de santé aura été de courte durée. Selon le tableau global des économies attendues en 2019 sur les dépenses d'assurance maladie, dévoilé mardi 2 octobre, 150 millions d'euros d'économies devront être fournis par le secteur de la prestation de santé à domicile, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2018. Ces nouvelles mesures d'économies sont insoutenables pour la profession et en totale incohérence avec la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la prise en charge à domicile des patients.

La **contribution des PSAD** aux économies du système de santé a été **considérable ces dernières années** : entre **2013 et 2016**, ils ont apporté en moyenne **50 millions d'économies par an** dans le cadre des baisses de prix successives ; en **2017 et 2018**, cet effort annuel a été porté à **plus de 90 millions d'euros**. Ce sont cette fois **150 millions qui sont demandés**.

Alors que l'annonce d'un ONDAM porté à 2,5 % permettait d'espérer une petite bouffée d'oxygène pour l'ensemble des acteurs de santé, le métier de **la prestation de santé à domicile se retrouve paradoxalement menacé d'asphyxie**.

Le **Gouvernement met ainsi en péril l'emploi et l'investissement** dans un **secteur** qui a toujours été un **moteur de l'innovation et du virage ambulatoire**, et prend une **grave responsabilité vis-à-vis des patients**.

Sur quels champs d'activité le Gouvernement compte-t-il encore trouver 150 millions d'économies ? Quelles catégories de patients seront sacrifiées ? Les personnes âgées en perte d'autonomie ? Les personnes en situation de handicap ? Les personnes atteintes de maladies chroniques ?

Plus les ambitions du Gouvernement en matière de développement des prises en charge à domicile sont grandes, plus forte est la pression sur les acteurs qui en assurent la mise en œuvre. Où est la cohérence ?

La **Fédération des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) demande instamment aux ministres concernés de réviser**, en concertation avec les acteurs, **le montant des économies attendues** afin de **revenir à un niveau soutenable et réaliste**.

Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les acteurs de la prestation de santé à domicile prennent en charge à domicile près de 2 millions de patients chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Représentant près d'un millier d'acteurs de toutes tailles, TPE locales, PME régionales ou filiales de grands groupes et, les prestataires sont des entreprises et des associations de services qui emploient 20 000 salariés et créent chaque année entre 800 et 1000 emplois sur le territoire. Acteurs de l'innovation, ils contribuent à rendre les dépenses de santé plus efficaces en permettant notamment le basculement, à domicile, d'activités hospitalières, la réduction des durées d'hospitalisation et le déploiement de solutions de e-santé.

Communiqué de presse

Pour plus d'information ou pour une interview avec M. Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD, veuillez contacter A + Conseils :

Clara DALLAY

+33 (0)1 44 18 65 58

+33 (0)6 48 45 01 53

clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

+33 (0)1 44 18 65 58

+33 (0)6 31 09 03 83

christelle@aplusconseils.com